

Décision du Maire

N° 2026-022

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : MISSION DE RESTAURATION ET SOCLAGE D'UN FOSSILE D'ICHTYOSAURE – AVENANT N°1

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que par décision n°2025-2019 du 22 octobre 2025, il a été décidé de signer le marché pour la restauration et le soclage d'un fossile d'ichtyosaure avec **I'E.I BEAUBIER Elodie, sis Chemin de Bourimont – 03360 SAINT-BONNET-DE-TRONÇAIS** pour un montant de 79 568.00 € HT ;
- Considérant d'une part que, compte tenu d'un glissement du calendrier du projet indépendant du titulaire, il y a lieu de décaler la période d'exécution de la prestation initialement prévue du 1^{er} mai 2025 jusqu'au 30 décembre 2025 au 24 octobre 2025 (date de notification du marché) jusqu'au 30 décembre 2026 ;
- Considérant d'autre part, la nécessité de prévoir la périodicité et les montants pour le versement d'acompte ;
- Considérant qu'il y a lieu par conséquent de passer un avenant au marché pour fixer les modalités d'acomptes et redéfinir la période d'exécution du 24 octobre 2025 au 30 décembre 2026.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer l'avenant n°1 au marché pour la mission de restauration et soclage d'un fossile d'ichtyosaure aux conditions susvisées.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le vendredi 20 Février 2026

Pour le Maire, l'Adjoint délégué



Déposée en Sous-Préfecture le : 20/02/2026

Philippe TISSOT

Affichée le : 20/02/2026